

## BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2006/002125**  
n°de gestion : **1996B00332**  
n°SIREN : **399 349 919 RCS Vienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Vienne certifie avoir procédé le 25/10/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

**2N INTERNATIONALE** société par actions simplifiée

**6 rue de Bretagne 38070 st Quentin Fallavier -FRANCE-**

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 02/09/2006 (2 exemplaires)**

Concernant les évènements RCS suivants :

**modification des commissaires aux comptes**

## 2 N INTERNATIONALE

n° 425

Siège social : 6, rue de Bretagne Allée 1 A 38070 SAINT-QUENTIN FALLAVIER

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 2 SPETEMBRE 2002

L'an deux mil deux, le 2 septembre à 14 heures,

Les associés de la S.A.S 2 N Internationale, société par actions simplifiées au capital de 170 000 € divisé en 500 parts de 340 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire à Saint-Quentin Fallavier su convocation de la présidence.

Etaient présents à la réunion :

- Monsieur Nour-Eddine LEGHIMA, président et associé, propriétaire de 475 parts
  - Monsieur Tarik LEGHIMA, associé représenté par Monsieur François Denis HELAS mandataire par procuration du 08/04/1996, propriétaire de 25 parts.
- Soit deux associés présents ou représentés titulaires de 500 actions soit 100% des actions émises par la société.

L'assemblée peut valablement délibérer.

#### Ordre du jour

Désignation d'un commissaire aux comptes suppléant.

#### RESOLUTION :

L'Assemblée Générale a désigné Monsieur Jean-Loup ROGE, domicilié 16 rue Barrême 69006 Lyon, qui a accepté le mandat, aux fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant de la SAS 2 N INTERNATIONALE.


Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Nour-Eddine LEGHIMA (\*)

Monsieur Tarik LEGHIMA (\*)

lu et approuvé 

(\*) Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

par procuration

lu et approuvé

